

L'avertisseur de fumée... Un gardien rassurant!

Combien d'avertisseurs de fumée dois-je avoir dans la maison?

Il est recommandé d'avoir un avertisseur par étage, incluant le sous-sol et dans les chambres où l'on dort la porte fermée.

Où dois-je installer les avertisseurs de fumée?



- le premier avertisseur doit être attenant aux chambres à coucher;
- à chaque étage de votre demeure ainsi qu'au sous-sol;
- dans chaque pièce où l'on dort la porte fermée, car il se peut qu'un dormeur, derrière sa porte close, n'entende pas l'alarme sonore.

Emplacement déconseillé

- dans la cuisine et/ou la salle de bain;
- à moins de 0,9 m (3 pieds) des conduits à air forcé utilisés pour les besoins de chauffage ou de climatisation, des ventilateurs de plafond ou d'un ventilateur central, ou de tout endroit à grande circulation d'air;
- dans le garage. Lorsque vous démarrez votre véhicule, des particules de combustion se répandent dans l'air, ce qui pourrait le déclencher inutilement.

Quel type d'avertisseur de fumée dois-je acheter?

On doit choisir le type d'avertisseur selon l'endroit où il sera installé.

L'avertisseur de fumée à ionisation : il convient mieux près des chambres à coucher.

L'avertisseur à cellule photoélectrique : il convient mieux près de la cuisine, de la salle de bain ou des appareils de chauffage car il déclenche moins d'alarmes inutiles causées par les vapeurs d'eau ou de cuisson.

Est-ce préférable d'avoir des avertisseurs reliés à une centrale?

Grâce aux avertisseurs reliés à une centrale, le service de sécurité incendie intervient encore plus rapidement, particulièrement si l'incendie se déclare en votre absence.

Comment m'assurer que j'achète un bon avertisseur de fumée?

L'avertisseur doit être certifié par les Laboratoires des Assureurs du Canada (ULC), un organisme de normalisation reconnu. Le logo ULC indique que l'avertisseur a été fabriqué et vérifié selon les normes de cet organisme. Le logo UL précédé d'un petit «c» certifie que l'appareil a été fabriqué et vérifié aux États-Unis selon les normes acceptées au Canada. Nous pouvons retrouver le logo CSA qui indique que certaines pièces de l'avertisseur ont été fabriquées selon les normes de CSA International.

Comment savoir si notre avertisseur de fumée fonctionne bien?



Une fois par mois, lors du changement de la page du calendrier, vérifiez votre avertisseur en appuyant quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre immédiatement.

Une fois par année ou lorsque toute la famille s'est absentée plus de sept (7) jours de la maison, vérifiez sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle. Si l'avertisseur est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si le signal a été transmis.

Tous les 10 ans, remplacez l'avertisseur de fumée. Fiez-vous à la durée de vie indiquée sur le boîtier. Si la date de fabrication est manquante, c'est que l'avertisseur a plus de dix ans, changez-le. S'il est endommagé, poussiéreux ou n'émet pas de signal sonore après le remplacement de la pile, changez-le. Ne dépassez jamais la durée suggérée et ne peignez jamais votre avertisseur de fumée.

Quand doit-on changer la pile des avertisseurs de fumée?

Remplacez la pile lorsque l'avertisseur émet des signaux sonores intermittents qui indiquent qu'elle est trop faible. Profitez du changement d'heure pour la vérifier et remplacez-la, au besoin. N'utilisez **JAMAIS** des piles rechargeables.



Peut-on nettoyer les avertisseurs de fumée?



Passez légèrement l'aspirateur à l'extérieur et à l'intérieur du boîtier au moins une fois par année. Ne jamais le peindre. Ne jamais ouvrir le boîtier des avertisseurs électriques. La plupart des compagnies qui offrent un service d'avertisseurs reliés à une centrale font l'entretien et la vérification annuelle sur demande.